



DÉLIBÉRATION

du 24 février 2025

Présents : 23 Excusés : 2 2 pouvoirs Absents : / Votants : 25 En exercice : 25	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis à Mésanger, à la Mairie, salle du Conseil Municipal, en séance publique, sous la présidence de Mme Nadine YOU, Maire.</p> <p><u>Étaient présents</u> : M. Antony AURILLON, M. Bruno BENOIT, Mme Laurence BERNARD TANGUY, Mme Noëlle BICHON, Mme Sandrine BRANCHEREAU, M. Bruno CHICOISNE, Mme Florence DRAKE DEL CASTILLO, Mme Maria COURTAY, Mme Estelle GOIMBAUD, M. Damien GUILLON, M. Philippe JAHAN, Mme Isabelle LEAUTE, M. Jérôme LECERF, M. Ludovic LEDUC, M. Frédéric LEGRAS, Mme Marina LUCAS, Sandrine MARTINY, Mme Rosalie OUTIN, M. Fabrice PAYEN, Mme Türkan RENZO, Mme Sandrine SUTEAU, M. Philippe THIBAUDEAU, Mme Nadine YOU</p> <p><u>Étaient absents excusés</u> : Mme Agnès LEMARIE (ayant donné pouvoir à Estelle GOIMBAUD), Mme Laura BRETAUD (ayant donné pouvoir à Rosalie OUTIN),</p> <p><u>Assistaient également au titre des services</u> : Fabienne PITON, Marie LE ROUX - LARDEUX</p> <p><u>Secrétaire de séance</u> : Laurence BERNARD TANGUY</p> <p><u>Date de la convocation</u> : 18 février 2025</p>
Délibération certifiée exécutoire par le Maire, compte tenu de sa télétransmission en PRÉFECTURE de Nantes et de l'accusé de réception reçu, Le <u>27 FEV. 2025</u> Publiée, le <u>27 FEV. 2025</u> Notifiée, le	
Délibération n°25.1.31	<u>RESSOURCES HUMAINES</u> <i>Création d'un emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité - adjoint administratif - services Comptabilité et Ressources Humaines</i>

Madame le Maire expose au Conseil qu'afin de permettre aux services finances – comptabilité et ressources humaines de rattraper le retard de travail cumulé en raison des difficultés de remplacement d'un agent momentanément absent sur des périodes courtes renouvelées successivement, il est nécessaire de créer un emploi non permanent d'adjoint administratif à temps complet du 17 février 2025 au 30 juin 2025.

Après avoir entendu cet exposé,

Sur proposition du Maire,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ▶ **DECIDE** de la création à compter du 1^{er} mars 2025 d'un emploi non permanent à temps complet pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité aux services finances – comptabilité et ressources humaines, ouvert sur le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C.
- ▶ **DIT** que cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 4 mois.
- ▶ **DIT** que la rémunération de l'agent sera calculée sur la base du 1^{er} échelon du grade de recrutement.
- ▶ **INSCRIT** les crédits correspondants au budget principal 2025.

Laurence BERNARD TANGUY
Secrétaire de séance

Le Maire,
Nadine YOU